

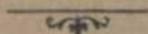
MEMORANDUM

SUR LA

QUESTION ARMÉNIENNE

PRÉSENTÉ PAR LA

DÉLÉGATION NATIONALE ARMÉNIENNE



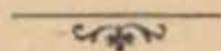
MEMORANDUM

SUR LA

QUESTION ARMÉNIENNE

PRÉSENTÉ PAR LA

DÉLÉGATION NATIONALE ARMÉNIENNE



MEMORANDUM

SUR LA

QUESTION ARMÉNIENNE

Présenté par la Délégation Nationale Arménienne

LA question arménienne est une de celles qui devront être résolues par la Conférence de la fin de la guerre.

Au point de vue de la population, elle n'est qu'un des plus petits problèmes qui seront soumis à la Conférence, mais envisagée sous un autre angle, elle s'imposera à son attention aussi fortement que les questions concernant des nations beaucoup plus grandes.

Et si on la place sur le terrain de l'humanité, de la justice et des réparations dues aux maux que l'Arménie a soufferts, on ne pourra lui refuser le premier rang pour les revendications qui seront présentées au Grand Tribunal réuni pour prononcer les verdicts de la Conscience et de l'honneur du Monde Civilisé.

Les revendications de l'Arménie sont consacrées par de si terribles et si grandes souffrances que même le martyre subi par la Belgique, la Serbie et la Pologne, ne peut supporter aucune comparaison. Et il faudrait rappeler que les souffrances de l'Arménie n'ont pas été la conséquence fortuite d'une invasion ennemie, mais

qu'elles lui ont été au contraire délibérément infligées, dans le dessein prémédité d'anéantir une race (et avec elle le principal appui de la religion chrétienne en Asie-Mineure) par son propre Gouvernement qui avait le devoir, au nom de toutes les lois divines et humaines, de protéger ses sujets, et en violation de tous les préceptes de la foi musulmane, que ce Gouvernement prétend défendre.

La diplomatie européenne est tout particulièrement tenue d'honneur d'assurer justice et réparation à l'Arménie, parce que les souffrances de celle-ci sont imputables aux conséquences du Traité de Berlin et de la Convention de Chypre. Ces traités ont imposé la restitution de l'Arménie à la Turquie en des termes presque semblables à ceux du traité de Brest-Litowsk.

Les titres de l'Arménie à être entendue et à recevoir justice sont renforcés par le fait que ses malheurs, quoiqu'aggravés par cette guerre, ne sont pas nés de la guerre elle-même. Son agonie dure depuis si longtemps que son nom est devenu synonyme de martyre et de massacres.

L'importance stratégique des hauts plateaux arméniens, la connexion de la question arménienne avec la politique du « Berlin-Bagdad », et le fait aussi que l'Arménie marque le point de contact des sphères d'influence et de domination germano-turques et britanniques en Orient, donnent à la question arménienne une importance nullement en proportion avec le chiffre de la population arménienne qui a survécu à la barbarie et à la séculaire et néfaste domination des Turcs. Cette question de population est en effet le seul point faible dans la demande d'une autonomie pour l'Arménie ; elle

est et elle sera, sans aucun doute, le point dont les Turcs chercheront le plus à tirer parti. Le droit des Arméniens de disposer d'eux-mêmes, leur culture, leurs aptitudes industrielles, leur capacité de gouverner leur pays, après une courte période de ressaisissement sous la protection des Puissances de l'Entente, et surtout le bien fondé incontestable de leurs réclamations de justice et de réparation ne peuvent être sérieusement mis en question et, de fait, ils sont généralement admis par tous les hommes sans parti-pris qui font autorité dans les affaires du Proche-Orient.

Les Turcs ont asséné un coup aussi formidable que criminel à la race arménienne, mais ils ne l'ont pas anéantie et ne réussiront jamais leur diabolique dessein. En plus des 300.000 Arméniens qui se sont réfugiés au Caucase, il en existe un grand nombre qui se cachent et vivent dans les régions montagneuses, dans les forêts, etc., qui reviendront dès qu'ils seront assurés que leur existence et celle de leurs familles ne sont plus en danger.

L'autonomie accordée à l'Arménie aura pour effet d'y attirer le surplus de la population arménienne du Caucase, qui d'après le dernier recensement russe s'élève à 1.750.000 âmes environ. Un double but sera atteint, celui de peupler le nouvel Etat Arménien et de dégorger la région plus septentrionale. D'après les derniers rapports reçus, deux à trois cent mille déportés se trouvent encore dans le voisinage d'Alep, dans le nord de la Syrie et en Mésopotamie. Quelques milliers ont déjà été recueillis par les forces britanniques en Palestine et en Mésopotamie.

L'autonomie aura naturellement pour effet de drainer la plus grande partie des Arméniens qui se trouvent

aujourd'hui en Asie-Mineure, en Perse, en Egypte, dans les Balkans, etc.

Lorsque la Grèce obtint son indépendance en 1821, il ne restait pas plus de 400.000 Grecs échappés au sabre turc dans la Grèce proprement dite.

Reste à examiner maintenant le côté moral de la question. Est-il concevable que les grandes Démocraties d'Europe et d'Amérique tolèreront le triomphe de la politique des Abdul-Hamid, des Enver et des Talaat, qui consiste à en finir avec la question arménienne en anéantissant la race arménienne? Si ce crime révoltant était pardonné et récompensé — comme il le serait si les victimes se voyaient infliger toute autre solution que la création d'un Etat Arménien — pourquoi alors parler des Alsaciens-Lorrains, ou des Yougo-Slaves, ou des Polonais qui n'ont pas été massacrés en masse comme les Arméniens?

Si l'Allemagne, par le cruel traitement infligé à ses sujets d'Afrique demi-civilisés, doit être considérée comme déchue de son droit de posséder des colonies, n'a-t-on pas mille fois plus de raisons d'appliquer ce principe à la Turquie, en ce qui concerne l'Arménie, où la race dominatrice est à bien des égards inférieure à la race sujette?

Le fait d'avoir été capable de réunir des forces suffisantes pour entraver l'avance des Turcs en Arménie et au Caucase et d'arrêter cette avance pendant des mois entiers, comme les Arméniens l'ont déjà fait, quoique ne disposant que de moyens précaires, constitue la meilleure des preuves que la race arménienne n'est pas près de mourir. Cela prouve aussi incidemment leur capacité de se défendre eux-mêmes. On ne se rend peut-être

pas généralement compte que sans la résistance des Arméniens, les Turcs auraient envahi la Perse et tourné le flanc de l'armée britannique en Mésopotamie, sitôt après l'arrivée au pouvoir des Bolcheviks, et que comme Alliés *de facto*, ils ont fait leur devoir avec une entière loyauté et un parfait esprit de sacrifice.

Quelle serait la solution juste et durable du problème arménien?

Il est, sans doute, humainement impossible d'accorder justice entière à l'Arménie. Tout le bon vouloir et toute la sympathie du monde civilisé ne pourraient lui rendre les centaines de mille de ses fils et de ses filles qui sont tombés victimes de la férocité sans nom du Turc.

La raison fondamentale des malheurs de l'Arménie git non seulement dans le fait qu'elle est sous une domination étrangère, mais aussi, dans l'incapacité absolue du Turc de gouverner et particulièrement de gouverner des populations chrétiennes. Les rivalités des Puissances Européennes ont permis aux Turcs pendant une longue période de montrer ce qu'ils peuvent faire en matière de gouvernement de races étrangères et des races chrétiennes en particulier.

Ils ont prouvé qu'ils ne sont capables d'avoir qu'un « gouvernement barbare et corrompu », selon l'expression de feu le Duc de Devonshire. Lord Salisbury lui-même, qui a fait de son mieux pour sauver « l'indépendance et l'intégrité de l'Empire Ottoman », a fini par avouer qu'en ajoutant foi aux réformes turques « L'Angleterre avait mis son argent sur le mauvais cheval ».

Le verdict de l'histoire est en effet écrasant. Un

développement autonome sous la Souveraineté Turque a été essayé dans la Roumélie Orientale, en Crète, en Macédoine. L'expérience a conduit à la guerre dans chacun de ces cas, et a eu des conséquences désastreuses pour les populations en cause. Aussi longtemps que le Turc possèdera et exercera la moindre autorité, il ne pourra pas y avoir de sécurité contre les fréquentes explosions d'une sauvagerie, qui est inhérente à sa nature. Il n'y a plus d'espoir de réformer le Gouvernement, car le Turc ne veut pas de réformes contraires à son esprit de domination par la violence; et lors même qu'il y consentirait, il est incapable de les mettre en exécution.

Laisser encore l'Arménie sous la domination turque, sur les assurances que le Gouvernement donnerait d'établir des réformes, ne serait rien moins que lui laisser les mains libres pour exterminer ce qui reste de la nation martyre. Les réformes promises par les Traités de Paris, de Berlin, de Chypre, par toutes les Conventions Internationales dont l'énumération serait trop longue, ne furent jamais loyalement appliquées et on n'a même jamais eu l'intention de le faire. Les « Réformes sur papier » étaient un terme classique en Turquie bien avant le « Chiffon de papier » de Bethmann-Hollweg. Une dernière fois les Grandes Puissances étaient intervenues en faveur de l'Arménie, et après de longues négociations, un nouvel accord avait été signé le 8 février 1914, en vertu duquel le Gouvernement Turc s'engageait à appliquer un programme complet de réformes. Mais, comme toujours, après l'avoir accepté, il chercha par tous les moyens à l'éluder. Et sitôt la guerre déclarée par l'Allemagne et avant même que la

Turquie se fût jointe à elle, la Porte foula aux pieds cet accord et inaugura de nouveaux massacres qui ont dépassé en horreur et en étendue tous les précédents.

Tout homme d'Etat qui voudrait résoudre les questions de Turquie devra tenir compte de ces faits.

Le premier point essentiel est, en conséquence, de délivrer entièrement et complètement l'Arménie de la « Tyrannie destructive du Turc », sous quelque forme que ce soit.

L'élimination de tout vestige de la domination turque n'est pas seulement imposée par les leçons de l'histoire et de l'expérience ; elle est la seule base d'une juste solution compatible avec le droit rigoureux de disposer de soi ; car il est aussi évident que naturel qu'aucun Arménien, après tout ce qui s'est passé, ne consentirait à vivre sous la Souveraineté, si nominale qu'elle fût, de la Turquie.

On peut affirmer en toute confiance, que dans aucun problème concernant les « petites nations » on ne trouverait une unanimité aussi absolue que dans le problème Arménien. Tous les Arméniens désirent ardemment être une fois pour toutes délivrés de l'oppression dégradante et du mortel cauchemar turc.

La chute du Tzarisme et l'entrée en guerre des Etats-Unis ont ouvert une porte à une solution de la question arménienne basée sur les principes de justice, d'honneur, de réparation et des droits des petites nationalités proclamés par les Alliés et confirmés par le Président Wilson dans ses déclarations devenues historiques.

Toutes les transactions secrètes dont la politique impérialiste du Gouvernement Tzariste avait pris l'ini-

tiative, et qui tendaient plus ou moins à des annexions, ont été écartées et il n'est plus question de partager l'Arménie entre deux sphères d'influence.

Le principe de disposer de soi ne peut être réalisé qu'en donnant satisfaction au désir passionné qu'ont tous les Arméniens de poursuivre leur développement autonome sur leur sol natal, rendu sacré par le sang de leurs innombrables martyrs et de leurs héros tombés pour l'amour et la défense de leur patrie. L'Arménie serait enfin délivrée de la flétrissante domination turque, sous quelque forme et quelque appellation que ce soit.

Mais il est évident que la dévastation et la dépopulation du pays rendront impossible la création d'une Arménie autonome immédiatement après la fin de la guerre, si désireuse que la Conférence de la Paix puisse être de satisfaire les aspirations du peuple arménien.

Le seul moyen pratique pour atteindre ce but sera de former avec les six Vilayets et la Cilicie un Etat Arménien placé sous la protection des Grandes Puissances Alliées, qui donneraient à l'une d'elles le mandat d'organiser le nouvel Etat et de l'administrer pour une période d'années. Un Statut Organique élaboré par les Puissances Protectrices établirait les grandes lignes de l'administration du nouvel État pendant cette période transitoire et sanctionnerait la Convocation d'une Assemblée Constituante à une date fixée approximativement. Cette Assemblée déterminerait la forme du gouvernement à adopter définitivement avec l'approbation des Puissances Protectrices. Cette administration provisoire durerait autant qu'il faudrait, mais seulement autant qu'il serait nécessaire pour donner le

temps aux survivants des Arméniens déportés et aux Arméniens émigrés en d'autres pays de retourner dans leur patrie. La Délégation Nationale croit fermement que si ce projet est mis en exécution, l'Arménie nouvelle aura une population arménienne d'un million, dans un espace de temps relativement court.

Cette solution non seulement assurerait l'avenir de la race — car la race arménienne, comme la plupart des peuples agricoles, est une des plus prolifiques de l'Univers — mais elle créerait bientôt aussi un État moderne qui établirait solidement les fondements de la Civilisation en Asie-Mineure et ferait pénétrer le Progrès Occidental dans toutes ces régions arriérées. Elle servirait aussi les intérêts de la paix, établissant un Etat-Tampon entre l'influence turco-germanique au Nord-Ouest et l'influence britannique au Sud-Est.

Une Arménie Autonome élèverait une véritable barrière entre les Turcs d'Anatolie et les Turco-Tartares du Caucase, entre l'Asie Centrale et le Turkestan, et empêcherait ainsi la réalisation du rêve pantouranien qui est une réelle et grande menace pour la paix du monde et la Civilisation. Car le but des chauvins Jeunes-Turcs est d'unir et de mobiliser sous leur direction les nombreuses hordes semi-barbares des tribus touraniennes depuis si longtemps tenues en échec par la main de fer du Tzarisme, de conquérir la Perse, l'Afghanistan, l'Égypte, de dominer aux Indes et d'établir une immense hégémonie turco-touranienne en Asie, en Afrique, et dans l'Europe Orientale. Enver et Talaat sont en train de refaire le rêve de Djenghizkhan et de Tamerlan; l'effondrement de la Russie a puissamment stimulé leurs efforts et relevé leurs espé-

rances. Leurs nombreux émissaires font une propagande active en faveur de la doctrine pantouranienne depuis les bords de la Mer Noire aux confins de la Chine et des Indes.

Il appartiendra aux Puissances Protectrices de choisir celle d'entr'elles à qui sera confié le mandat temporaire d'organiser l'Arménie. Quelle qu'elle soit, elle sera également bien accueillie par les Arméniens, et il semble oiseux de dire que cette solution du problème arménien serait agréée avec reconnaissance et acclamée avec enthousiasme par la Nation Arménienne toute entière.

Pour finir, nous invoquerons en faveur de notre cause, la haute autorité de M. Henry Morgenthau, Ancien Ambassadeur des Etats-Unis à Constantinople. Nous citerons les passages essentiels suivants de son article « La plus grande horreur de l'Histoire », paru en mars 1918, dans le Red Cross Magazine :

« Aucune des plus effroyables horreurs qui ont été « perpétrées dans les diverses zones de la guerre ac-
« tuelle ne peut être comparée avec celles qui furent le
« lot tragique des Arméniens ».

« Une seule chose est certaine, c'est que les Armé-
« niens doivent être délivrés du joug turc ».

« Je serais surpris si 400.000.000 de chrétiens
« allaient encore une fois pardonner toutes ces atrocités
« commises par le Gouvernement Turc..... Ne feront-ils
« pas au contraire tout le nécessaire sans retard pour
« délivrer à jamais des griffes des Turcs les survi-
« vants de ces beaux peuples chrétiens, anciens et civi-
« lisés ».

IMP. M. FLINIKOWSKI
216, BOUL. RASPAIL,
— PARIS-14^e —
